

Alexis BESSET (1836 - 1913)

Maire de LAURAC (1908 - 1912)

(Extraits du « Vivre à Laurac » N° 32 - 1^{er} Semestre 1992)

Alexis Besset, qui fut maire de Laurac (au bénéfice de l'âge, on le verra) de 1908 à 1912, était né à Blajoux le 21 octobre 1836. Il était l'aîné des six enfants (dont cinq garçons) de Louis-Alexandre Besset et de son épouse Rosalie Bouchet, originaire de Labeaume. Marié à Constance Roche (née à Vinezac en 1849, décédée à Laurac en 1925), il eut deux enfants, Louis, le père de Léonce et Jean Besset, et Marie, épouse Pellet, la mère de Mme Arnoux. Il mourut à Blajoux le 3 février 1913 des suites d'un accident, et « L'Echo de Largentière », hebdomadaire régional, se fit alors longuement l'écho de l'éloge funèbre prononcé lors des obsèques par M. Balazuc, président du « Comité libéral » de Laurac, rappelant que cet homme très serviable, franc et droit, avait durant près de 40 ans été au service de ses concitoyens comme conseiller municipal.

Conseiller municipal donc depuis de longues années, il était réélu lors des élections des 3 et 10 mai 1908 qui amenèrent à la mairie de Laurac, contrairement aux scrutins précédents, six conseillers « libéraux » et six « républicains » ou « radicaux ». Ces douze conseillers étaient MM. Georges Chevallier, Louis Perbost, Albert Linsolas (adjoint dans le précédent Conseil), Emile Rabeyron, Joseph Duplan, Louis Roche, Marius Blachère, Hippolyte Prévôt (maire sortant), Victor Reynouard, Alexis Besset, Henri Brun et Rodolphe Pinède.

L'élection du maire s'avéra impossible. A l'issue de trois tours de scrutin, le 17 mai 1908, Henri Brun et Alexis Besset se retrouvaient toujours face à face, ou plutôt dos à dos, ayant chacun obtenu six voix, et c'est Alexis Besset qui fut proclamé maire comme étant le plus âgé des candidats. Pour le poste d'adjoint, Henri Brun fut élu au second tour, à la majorité relative, Albert Linsolas, adjoint sortant, ayant voté blanc pour laisser la place, aux côtés d'un maire « libéral » à un adjoint « républicain ».

Le 26 septembre 1909, des élections partielles virent entrer au Conseil municipal deux nouveaux conseillers « républicains », MM. Victor Reynouard fils et Gustave Rigaud (qui remplaçait Henri Brun, décédé des suites d'un accident), et c'est Georges Chevallier qui devenait alors adjoint.

Nonobstant ce Conseil municipal « égalitaire », il fallait bien rouvrir les dossiers en cours, et dès l'une des premières séances, le 19 juillet 1908, on remettait sur le tapis la question tramway ou chemin de fer. Le Conseil confirmait les conclusions de la délibération du 8 janvier 1905 et demandait, au lieu et place du tramway, la construction d'une ligne de chemin de fer de Largentière à Bessèges. Cependant, vu l'impossibilité d'obtenir ce dernier projet, le Conseil acceptait les conclusions que donnerait la commission d'enquête pour la construction de la ligne de tramway, d'ailleurs pratiquement lancée depuis la fin 1906. L'affaire apparaissait donc classée, si ce n'est que le Conseil municipal de Laurac demandait ultérieurement (27 novembre 1910) qu'un arrêt soit prévu à Prente-garde pour le tramway, qui assurerait en même temps la levée de la boîte aux lettres dont le Conseil avait demandé quelques mois plus tôt l'installation. Ce vœu sera suivi d'effet, mais bien plus tard.

Une autre question qui devait revenir souvent à l'ordre du jour fut celle du presbytère. Propriété de la commune, celui-ci avait été mis en vente, on l'a vu, mais sans résultat. En janvier 1909, M. Théophile Galfard faisait une proposition d'achat pour 1000 francs ; le Conseil municipal ne prenait aucune décision (6 voix pour, 6 voix contre) ; il proposait aussi, toujours sans résultat, la mise en adjudication à 1500 francs, et soumettait cette proposition au préfet en août 1909, rappelant que la somme servirait à financer la construction d'un réservoir d'eau (on y reviendra ...). Le 6 février 1910, le Conseil autorisait la location, cette fois, du presbytère à M. Théophile Galfard, pour 120 francs par an, somme qui serait laissée au locataire durant deux ans en vue des réparations intérieures indispensables ; un bail de neuf ans était envisagé, mais là aussi ce fut sans suite, d'autant plus qu'entretemps une lettre du préfet du 24 janvier 1910, soumise le 20 mars aux conseillers, demandait une présentation plus nette de l'affaire et invitait le maire à faire dresser un devis à présenter au futur locataire, l'abbé Pubilier, curé de Laurac. Finalement, mais bien plus tard, c'est bien à l'abbé Pubilier que sera vendu le presbytère, mais en 1920 seulement pour... 800 francs.

Les lauracois savent-ils aussi que c'est de cette époque que date l'implantation du téléphone à Laurac. Le 6 février 1910, le Conseil municipal émettait un avis favorable à la demande d'installation d'une ligne téléphonique Largentière-Laurac. Le 3 avril suivant, une lettre adressée par l'administration des Postes et Télégraphes de l'Ardèche au préfet faisait connaître les conditions pour l'installation de cette ligne et d'une cabine à Laurac, et le Conseil municipal émettait un avis favorable. Cependant, un problème financier se posait ; la commune, devant faire l'avance à l'administration postale pour la construction de la ligne, contractait alors un emprunt de 2 248 francs à 4% auprès de M. Louis Perbost.

Les travaux suivirent ensuite leur cours et le 1^{er} Avril 1911, date historique, l'établissement du facteur-receveur à Laurac était ouvert au service télégraphique et téléphonique, peu de temps en somme après l'installation du téléphone à Largentière. Depuis, les choses ont rapidement évolué - surtout depuis l'automatisation - et on compte aujourd'hui à Laurac quelque 370 abonnés au téléphone, 80 ans après l'implantation de la première cabine publique.

Restons dans le domaine postal pour préciser que c'est par arrêté du secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes en date du 30 avril 1909 que fut créé à Laurac un établissement de facteur-receveur, donnant ainsi satisfaction à une demande du Conseil municipal du 30 décembre 1906. Ce facteur-receveur devait être installé place du Fort, dans les bâtiments de l'ancienne école de filles, après travaux d'aménagement confiés à un entrepreneur local, M. Louis Fabre, en octobre 1909, le bail et les plans ayant été adoptés le 1^{er} avril précédent par le Conseil et un crédit de 2 500 francs sur les budgets 1909 et 1910 ayant été voté le 22 août 1909.

Il est intéressant, sur un tout autre plan, quand on sait la place que tenait alors la sériciculture dans l'économie locale, de rappeler que c'est le 15 mai 1910 que le Conseil municipal décidait l'établissement à Laurac d'un marché aux cocons, tous les mardis et vendredis, du 12 juin au 8 juillet, sur la place de l'Herboux. Laurac produisait alors quelque 24 000 kgs de cocons (chiffre de 1909).

Les morts n'étaient pas non plus oubliés. Suite au don d'un corbillard par M. Couronne, il s'avérait nécessaire d'avoir un entrepreneur pour assurer le service des pompes funèbres. Une convention de neuf ans fut approuvée le 25 février 1912 et passée avec M. Marius Salel, voiturier, pour assurer ce service moyennant 130 francs par an.

On rappellera enfin que c'est le 22 août 1909 que le Conseil municipal, soucieux de la sécurité des habitants de Laurac, votait un crédit de 210 francs pour la construction d'un parapet le long du chemin d'intérêt commun n° 12 (autrement dit Grande rue), devant le café Courbier, avec garde-corps en fer. Parapet et garde-corps sont toujours là !

Alexis Besset devait rester maire jusqu'aux élections de mai 1912 qui virent, pour la première fois depuis longtemps, Laurac basculer « à gauche ».



*Alexis Besset « au 1^{er} rang à droite » et sa famille.
En haut à gauche, Louis Besset « père de Léonce et Jean »*